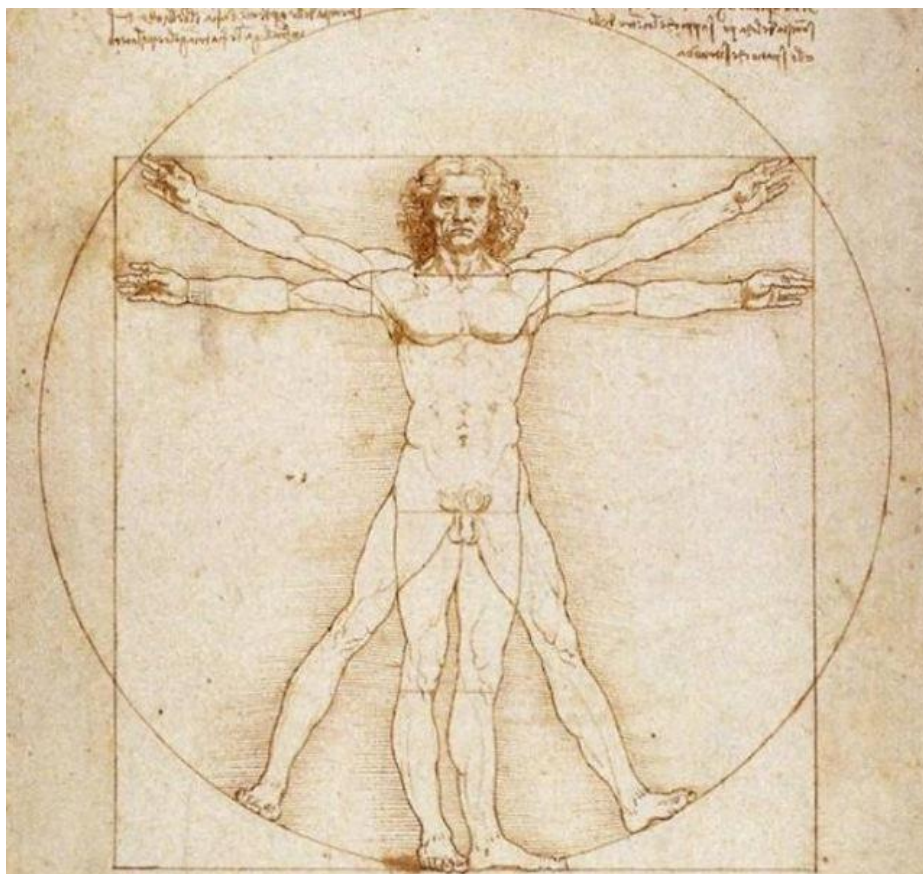


**COLLOQUE DE L'INSTITUT DE DROIT PRIVÉ
UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE**

**DE L'APPREHENSION DES NECESSITES,
AU PRINCIPE DE NECESSITE EN DROIT PENAL**



**Vendredi 31 Mars 2017
De 9 heures à 17 heures**

Sous la direction du Professeur Catherine GINESTET, IDP - UT1 Capitole

Manufacture des Tabacs - Amphithéâtre Guy Isaac – MI V
21, Allée de Brienne – Toulouse

Manifestation éligible au titre de la formation professionnelle continue des avocats

DE L'APPREHENSION DES NECESSITES...

Questionner la nécessité en droit pénal, c'est revenir aux sources de l'*ultima ratio*. Au-delà de la fonction même du droit pénal, il s'agit de mesurer pourquoi, comment, une exigence maintes fois déclinée dans le code pénal et le code de procédure pénale se pare, dans certains domaines, de l'aura et de la force du principe.

8 h 45 : Accueil des participants

9 h 00 : Ouverture du colloque

par Mme le Professeur Corinne MASCALA, Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole
par M. le Professeur Marc NICOD, Directeur de l'IDP - UT1 Capitole

9 h 15 - 9 h 45 :

Propos introductifs

Mme le Professeur Catherine GINESTET - IDP - UT1 Capitole

I - La nécessité de la répression et son contrôle

Sous la présidence de Mme Solange MIRABAIL, MCF HDR - IDP - UT1 Capitole

9 h 45 - 10 h 15 :

Justification et nécessité

Mme Marie-Hélène GOZZI, MCF HDR - CDA - UT1 Capitole

10 h 15 - 10 h 45 :

La mesure des nécessités en procédure pénale

M. le Professeur François FOURMENT – Université de Tours

Pause

11 h 00 - 12 h 15 :

Table ronde

avec M. L. PARANT Président de la Chambre de l'instruction, Cour d'Appel de Toulouse
avec Maître N. RAYNAUD DE LAGE, Avocat à la Cour - Toulouse
et les intervenants de la matinée.

... AU PRINCIPE DE NECESSITE EN DROIT PENAL

II - Le principe de nécessité en droit pénal

Sous la présidence de Mme le Professeur Catherine GINESTET - IDP - UT1 Capitole

14 h 00 – 14 h 30 :

Activité normative et nécessité des délits

M. le Professeur Edouard VERNY - Université Paris 2

14 h 30 – 15 h 00 :

Le principe de nécessité des peines

M. le Professeur Thierry GARE - IDP - UT1 Capitole

15 h 00 - 16 h 15 :

Table ronde

avec M. P.-Y. COUILLEAU, Procureur de la République - TGI de Toulouse

avec Maître A. CHORIER, Avocat à la Cour, membre du Conseil de l'Ordre de Toulouse
et les intervenants de l'après-midi.

Pause

16 h 30 - 17 h 00 :

Propos conclusifs

M. Gabriel ROUJOU DE BOUBEE, Professeur émérite - IDP - UT 1 Capitole

Débatte de cette notion polysémique, permet de confronter le fondement de la répression à l'indispensable protection des libertés. Plus particulièrement, il s'agit de se focaliser d'une part, sur l'appréhension des nécessités – en cherchant notamment à savoir s'il existe un contrôle de ces circonstances de fait qui permettent pour l'essentiel l'utilisation de mesures de contrainte et de cerner d'autre part les contours du principe de nécessité régulièrement invoqué devant le Conseil constitutionnel notamment. L'une des difficultés est alors de l'isoler du principe de proportionnalité dont la nécessité est l'un des critères.

INFORMATIONS PRATIQUES

Manifestation éligible au titre de la formation professionnelle continue des avocats

Tarifs

Public académique hors UT1 Capitole	100 €
Professionnels du secteur privé (Délivrance attestation)	150 €
Déjeuner (Payant pour toute personne qui souhaite y assister)	22 €
Etudiants	Gratuit

Inscription obligatoire avant le 24/03/2017

Formulaire en ligne sur idprive.ut-capitole.fr

Pour les règlements : Adresser un chèque ou un bon de commande à Cécile PETIT accompagné du bulletin d'inscription papier à télécharger sur idprive.ut-capitole.fr

Double inscription obligatoire pour les doctorants (ADUM + formulaire car ADUM ne constitue pas une inscription à cette manifestation) et émargement obligatoire le jour même.

Renseignements

Institut de Droit Privé - Université Toulouse 1 Capitole

Cécile PETIT - Bureau AR 230

2 Rue du Doyen Gabriel Marty

31042 Toulouse cedex 9

Courriel : cecile.petit@ut-capitole.fr - Tél. : 05 61 63 35 78